



Votre demande d'INSCRIPTION est à déposer à l'Accueil de l'établissement ou à envoyer par la poste.

ECOLE - COLLEGE Saint Jean-Gabriel
Secrétariat : demande d'inscription
8 rue du Cloître Saint-Merri
75004 PARIS

AUCUN RDV D'INSCRIPTION NE SERA PROPOSE AUX DOSSIERS INCOMPLETS

Toute demande d'inscription implique une totale adhésion au projet d'établissement vincentien¹. La connaissance du code de vie/règlement intérieur nécessite sa compréhension et son acceptation. Son application est nécessaire au bien-vivre ensemble.

PROCESSUS DE RECRUTEMENT

- ☐ Réception du dossier complet
- ☐ Etude du dossier par le Chef d'Etablissement
- ☐ Réponse : entretien proposé par le Chef d'établissement ou dossier placé en liste d'attente ou dossier refusé.

A l'issue de l'entretien, une réponse (demande d'inscription validée ou liste d'attente) vous sera adressée par mail.

PIECES A FOURNIR

- ☐ La présente fiche de demande d'inscription de la classe demandée pour tous les élèves*
- ☐ Le règlement intérieur signé par les parents et l'élève
- ☐ Une photo d'identité récente
- ☐ Photocopies de **TOUS** les bulletins trimestriels en cours + des 2 années précédentes :
 - 2026-2027 à fournir dès réception
 - 2025/2026
 - 2024/2025
- ☐ Photocopies du Livret de famille COMPLET ou Extrait d'Acte de naissance
- ☐ Notification du Jugement de Divorce s'il y a lieu (extrait qui concerne l'autorité parentale)
- ☐ Certificat de scolarité de l'année en cours
- ☐ Règlement et Engagement Financier Ecole et Collège

FRAIS D'INSCRIPTION ET DE DOSSIER à envoyer avec le dossier Un chèque de 60 € à l'ordre de OGE Saint Jean Gabriel est à joindre au dossier de demande d'inscription. Cette somme reste acquise à l'établissement.

**Pour les élèves de CM2 scolarisés à St Jean-Gabriel, seuls la fiche de demande d'inscription et le règlement intérieur sont à renseigner et à remettre. Les familles sont exonérées des frais d'inscription et de dossier.*

POUR FINALISER L'INSCRIPTION

A l'issue de votre rendez-vous avec le Chef d'Etablissement si une place vous est proposée, afin de concrétiser l'inscription,

ACOMPTE : lorsque l'inscription sera validée, un acompte de 200€ vous sera demandé (encaissé dès réception et non remboursable sauf mutation, déménagement en province ou à l'étranger sur justificatif, ou changement d'orientation non proposée dans l'établissement)

CONVENTION DE SCOLARISATION : ladite convention sera à rendre signée par les deux parents.

PIECES A FOURNIR EN FIN D'ANNEE :

- ☐ Exeat ou certificat de radiation. **Sans ce document l'inscription ne sera pas validée**
- ☐ Avis de passage dans la classe supérieure. **Sans ce document l'inscription ne sera pas validée.**

¹ [Etablissements vincentiens](#)



**SAINT JEAN
GABRIEL**
PARIS

DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION COLLÈGE ANNÉE SCOLAIRE 2027 - 2028

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception

Date de rendez-vous

Décision

ÉLÈVE

Nom patronymique⁽¹⁾

Prénom(s) ⁽¹⁾

Date de naissance Sexe M ☐ F ☐

Lieu de naissance

Code postal de naissance

Nationalité

Frères & Soeurs scolarisé(e)s :

Prénom Classe Établissement

.....

(1) Déclaré à l'Etat Civil, figurant sur la Carte d'Identité ou le Livret de Famille

CLASSE & OPTIONS DEMANDÉES

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
CLASSE :	☐	☐	☐	☐
OPTION(S) :				
LV1 Anglais	☐	☐	☐	☐
LV2 Allemand ⁽²⁾		☐	☐	☐
LV2 Espagnol ⁽²⁾		☐	☐	☐
Latin ^{(3) (4)}			☐	☐

(2) LV2 : Au choix, allemand ou espagnol (3) Option facultative au choix .
(2 et 3) Engagement pour toute la durée du collège.

(4) Initiation culture latine en 5^{ème}.

PÈRE ou représentant(e) légal(e)

Nom

Prénom

Adresse

CP & ville Mob.

Email

Profession

Entreprise

Professionnel Tel. Mob.

Email

MÈRE ou représentant(e) légal(e)

Nom

Prénom

Adresse

CP & ville Mob.

Email

Profession

Entreprise

Professionnel Tel. Mob.

Email

SITUATION MARITALE

☐ Mariés ☐ Pacsés ☐ Vie maritale ☐ Séparés ☐ Divorcés ☐ Veuf(ve)

DOMICILE DE L'ÉLÈVE (SI PARENT SÉPARÉS) (Merci de joindre uniquement la page concernant l'autorité parentale)

☐ Chez le père ☐ Chez la mère ☐ Garde alternée ☐ Autres, précisez :

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE - Établissement(s) fréquenté(s)

Année	Classe	Redoublement	Établissement	Ville	Public	Privé ⁽⁴⁾
2026	2027	☐ oui			☐	☐
20	20	☐ oui			☐	☐
20	20	☐ oui			☐	☐
20	20	☐ oui			☐	☐
20	20	☐ oui			☐	☐

TALENTS & PASSIONS (exemple : sport, art, bénévolats)

BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA SCOLARITÉ

Afin de préparer au mieux l'accueil de votre enfant, souhaitez-vous porter à notre connaissance des aménagements ou des modalités d'accompagnement qui pourraient faciliter sa scolarité au collège ?

☐ Non, pas de besoin particulier à signaler à ce jour.

☐ Oui, je souhaite échanger avec l'établissement à ce sujet ou souhaite transmettre les informations ci-après :

CULTURE RELIGIEUSE (Facultatif)

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'ÉTABLISSEMENT ?

☐ Par un parent d'élève

☐ Recommandation par un établissement scolaire

☐ Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique

☐ Par internet

Merci de préciser le nom :

SIGNATURE(S)

En signant, les parents d'élèves s'engagent à respecter le projet de l'établissement, le règlement intérieur et le règlement et engagement financier.

Fait à :

Signature du père ou

Signature de la mère ou

Le :

du responsable légal :

du responsable légal :

(4) Sous contrat avec l'État - (5) Pour la mise en place des aménagements -

Pour les besoins de la gestion administrative financière et statistique, les informations demandées doivent être fournies. Elles font l'objet d'un traitement informatique et certaines d'entre elles seront transmises au Rectorat de l'Académie suite à l'adhésion de notre établissement au système "SCOLARITE". Les informations sont conservées au départ des élèves dans les archives de l'établissement conformément à la loi du 6 janvier 1978 art. 27, vous avez le droit de contrôler et de faire rectifier les informations vous concernant.

Documents Familles – à lire

Votre enfant va intégrer l'école ou le collège à la rentrée scolaire prochaine, son inscription dans notre établissement privé sous contrat avec l'état, **implique l'acceptation du présent règlement et le fait d'honorer le calendrier des paiements.**

FACTURATION

Une facture annuelle est établie en septembre. Elle est à votre disposition sur le site Ecole Directe, portail « parents », onglet **€ Situation financière- vos factures**.

L'onglet **€ Situation financière- votre compte** permet de suivre en temps réel la situation actuelle.

CONTRIBUTION DES FAMILLES

Depuis la rentrée 2025, 3 tarifs sont proposés :

IMPLANTATION	Tarif de solidarité* ❶	Tarif de solidarité* ❷	Tarif de base ❸
ECOLE	1600€	1550€	1505€
COLLEGE	1600€	1550€	1450€

*Les tarifs de solidarité permettent d'aider certaines familles en difficulté mais aussi de soutenir à une plus grande échelle les projets de l'établissement (ex. embellissement du CDI avec l'achat de meubles adaptés, du préau, des salles de classe, modernisation de la garderie, modernisation d'une salle d'activité permettant le travail en petits groupes et soutien des projets ...)

ARRIVEE/DEPART en cours d'année

En cas d'arrivée en cours d'année, l'ajustement de la facture sera fait en fonction de la date d'inscription validée.

En cas de départ en cours d'année scolaire, les représentants légaux resteront redevables des frais de scolarité au prorata temporis de la période écoulée. (cf. article 8 convention de scolarisation).

RESTAURATION SCOLAIRE

Un service de restauration est proposé aux familles. **Sa facturation est annuelle.** Ce service est facultatif. Le **pass scolaire** permet l'enregistrement des repas.

Deux statuts sont proposés :

- **Demi-pensionnaire** : l'élève déjeune 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine, engagement à l'année pour les jours choisis.
- *Le 5^{ème} repas pour les collégiens se règlent à l'unité pour l'association sportive. Le **pass scolaire** permet l'enregistrement des repas.*
- **Externe** : l'élève déjeune occasionnellement. L'élève badgera avec son pass scolaire ce qui déclenchera un repas à régulariser via le porte-monnaie électronique à disposition sur le portail école directe.

Pour les élèves du collège déjeunant le mercredi (Association sportive ou déjeuner régulier), un tarif spécial est appliqué. Le décompte des repas pris sera visible sur le portail école directe. Il conviendra de vérifier que le solde du porte-monnaie est toujours créditeur.

L'onglet **€ Situation financière- votre porte-monnaie** permet de suivre en temps réel la situation actuelle.

Aucun remboursement n'est fait en cas d'absence de l'élève au repas.

Pour toute absence inférieure ou égale à 2 semaines aucun remboursement ne sera effectué. Au-delà de deux semaines, un certificat médical (ex. éviction scolaire, maladie, hospitalisation...) sera à présenter et un avoir -uniquement sur les jours de cantine- sera effectué.

ECOLE - ETUDE SURVEILLEE – contact vie scolaire

Une étude surveillée est proposée 4 jours par semaine pendant 1h –(16h45-17h45).

Le tarif varie selon le nombre de jours de présence par semaine. L'inscription se fait à l'année et pour des jours dédiés.

Il est possible d'inscrire son enfant occasionnellement à l'étude. Chaque passage est à régler sur le portail école directe. Il conviendra de vérifier que le solde du porte-monnaie est toujours créditeur. L'onglet **€ Situation financière- votre porte-monnaie** permet de suivre en temps réel la situation actuelle.

L'inscription se fait à l'année via **la fiche facturation** placée dans le **pack rentrée**.

COLLEGE - ETUDE SURVEILLEE

Une étude surveillée est proposée 3 jours par semaine pendant 1h sauf le vendredi.

- 16h15-16h30 (goûter + gourde d'eau à apporter par l'élève)
- 16h30-17h30 étude (prévoir du travail)

L'inscription se fait à l'année via **la fiche facturation** placée dans le **pack rentrée**.

COTISATION APEL

L'Association des Parents d'Elèves représente les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement. Une seule cotisation est due par famille même en cas de scolarisation d'enfants d'une même famille dans plusieurs établissements.

La cotisation est facultative. Elle inclut l'abonnement à la revue « Famille et Education ». Une partie de cette cotisation est reversée à l'APEL Paris.

Les parents qui ne souhaitent pas cotiser à l'APEL ou qui cotisent déjà dans un autre établissement devront le signaler au Service Comptabilité dès la rentrée en fournissant le justificatif adéquat.

FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier de 60 € sont à régler au moment de l'inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement. Ces frais sont acquis à l'établissement. Ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription. Ils ne sont donc pas remboursables.

**Pour les élèves déjà scolarisés en CM2 à St Jean-Gabriel, seuls la fiche de demande d'inscription et le règlement intérieur sont à renseigner et à remettre. Les familles sont exonérées des frais d'inscription et de dossier.*

ACOMPTE D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION

Un acompte de 200 euros est remis lors de l'inscription ou de la réinscription (encaissé dès réception et non remboursable sauf mutation, déménagement en province ou à l'étranger sur justificatif, ou changement d'orientation non proposée dans l'établissement).

Il est déduit de la facture annuelle adressée fin septembre.

L'onglet **€ Situation financière- votre compte / Acomptes (en bas de l'écran)** permet de suivre en temps réel la situation actuelle.

MODE DE PAIEMENT

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

- **Prélèvements** : Nous vous recommandons ce mode de règlement. Vos frais de scolarité seront étalés sur 9 mois, du 12 octobre 2026 au 10 juin 2027. L'échéancier apparaîtra en pied de facture et sur votre espace école directe.
- **Carte bancaire** : En ligne sur votre espace Ecole Directe.

- **Virements** : Les coordonnées bancaires figureront en pied de facture. Merci d'indiquer le nom de votre enfant et sa classe.
- **Chèques** : A l'ordre de l'Association « OGEC Saint Jean Gabriel ». Au dos du chèque, merci d'indiquer le nom de votre enfant et sa classe

Pour les familles déjà inscrites en 2025-2026 et ayant choisi comme mode de règlement le prélèvement, sauf changement de coordonnées bancaires, il n'est pas nécessaire de nous transmettre le mandat SEPA.

Le règlement en espèces est autorisé à hauteur de 1000 € par an et par famille.

Le **formulaire « facturation » et la convention de scolarisation** sont à signer chaque année.

REJETS ou IMPAYES

En cas de rejet d'un prélèvement ou d'un chèque, les frais bancaires seront refacturés aux familles (selon les modalités bancaires en cours).

En cas de difficultés, merci de prendre contact avec la comptabilité pour éviter tout rejet qui sera refacturé.

FRATRIE (frères et sœurs scolarisés dans notre établissement à la rentrée 2025-2026)

A partir du 2^{ème} enfant scolarisé dans notre établissement, 15% de réduction seront accordés sur la contribution des familles pour cet élève. Les enfants scolarisés dans d'autres établissements scolaires de l'enseignement catholique ne sont pas concernés.

A partir du 3^{ème} enfant, 30% de réduction seront accordés pour cet élève.

A partir du 4^{ème} enfant, 50% de réduction seront accordés pour cet élève.

MANUELS SCOLAIRES

Au collège, les manuels sont prêtés pour toute la durée de l'année scolaire. Tout livre perdu ou abîmé devra être racheté ou bien sera refacturé selon le prix de vente actuel.

De manière générale, tout matériel prêté qui sera détérioré devra être remplacé ou sera refacturé aux familles.

PORTE-MONNAIE ELECTRONIQUE

Il est accessible via votre portail école directe avec les codes de connexion parents : onglet **€ Situation financière- votre porte-monnaie** Ils seront transmis à la rentrée pour les nouvelles familles par le secrétariat.

Il permet de régler en ligne des frais ponctuels liés à des sorties exceptionnelles, repas occasionnel (pour les élèves externes), frais de réinscription et autres frais occasionnels dont la rubrique sera créée par le service comptabilité.

Les responsables légaux veilleront à ce que le solde soit toujours créditeur.

Votre compte-famille doit être impérativement soldé au plus tard le 10 juin de l'année scolaire en cours.

A Rapporter le jour de la rentrée :

☒ **le document « facturation – engagement des familles » datée et signée**

Accompagné du mandat SEPA (pour les familles concernées).

L'établissement (administration) sera fermé du mercredi 7 juillet au dimanche 23 août 2026 inclus.

Bel été

Le service comptabilité

comptabilite@saintjeangabriel.net

TARIFS à titre indicatif pour l'année Scolaire 2026-2027

	ECOLE	COLLEGE
Contribution des familles		
Tarif solidarité ❶	1600€	1600€
Tarif de solidarité ❷	1550€	1550€
Tarif de base ❸	1505€ ¹	1450€
Frais de demi-pension - Engagement à l'année		
1 repas/semaine	307€	307€
2 repas/semaine	614€	614€
3 repas/semaine	921€	921€
4 repas/semaine	1228€	1228€
le 5 ^{ème} repas (= mercredi), prix à l'unité	6,7€	6,7€
Repas occasionnel (Ticket), école-collège	10,3€	10,3€
Maternelle	8,75€	
Participation PAI (forfait annuel)	360 €	360 €
Frais complémentaires en lien avec le projet éducatif		
Etude surveillée facultative – forfait annuel	Elémentaire	Collège
1 jour/semaine	1j 186€	1j 186€
2 jours/semaine	2j 352€	2j 352€
3 jours/semaine	3j 500€	3j 500€
4 jours/semaine	4j 514€	xxxxxx
Etude occasionnelle	10 €	10 €
Garderie facultative – forfait annuel	Maternelles	
	371€	
KIT RENTREE 2025² école-collège	51,5€	51,5€
Voyages scolaires collège (montant à titre indicatif et à ajuster en fonction du coût réel)		500 € - 550 € en fonction des séjours*
Adhésion APEL	25 €	25 €
Remplacement carnet de liaison/agenda	10 €	10 €
Remplacement carte vie scolaire	5 €	5 €
Ateliers³	55 € maternelle 83 € élémentaire	

¹ Dans un souci de simplification, ce montant comprend désormais certains frais annexes qui étaient auparavant facturés séparément.

² Pour tout l'ensemble scolaire, cela comprend 1 tee-shirt de sport floqué à porter pour tous les cours d'EPS + un sweat-shirt zippé brodé avec le nouveau logo à porter le lundi ou 1^{er} jour de chaque semaine.

³ Ex. intervenants extérieurs, théâtre, matériel...

Pack pédagogique collègue comprenant les fichiers d'exercices et livres de lecture qui seront remis le jour de la rentrée		Tarif spécifique selon les classes
AS (association sportive)		85€/1 activité

CONTACTS

Le service comptabilité est ouvert le lundi et mardi toute la journée et le mercredi matin. Vous pourrez prendre rendez-vous au préalable pour toute demande spécifique par mail comptabilite@saintjeangabriel.net ou par téléphone via le standard.

L'établissement (administration) sera fermé du mercredi 7 juillet au dimanche 23 août 2026 inclus.

Bel été,

Le service comptabilité